

MISE A JOUR INTERMÉDIAIRE DE LA GESTION FINANCIÈRE

Documents supplémentaires pour ce point :

Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année close le 31 décembre 2023 (UNAIDS/PCB(54)/24.10)

Actions requises lors de cette réunion – Le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- *Prendre note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2024-2025 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 mars 2024, y compris la reconstitution du Fonds pour la rénovation du bâtiment ;
- *Encourager* les gouvernements donateurs à verser dès que possible leurs contributions au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2022-2026 et à effectuer des contributions pluriannuelles ;
- *Rappeler* le point de décision 7.7 de la 36^e réunion du CCP en juin 2015 qui a approuvé un seuil plancher pour le solde net des fonds du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités à hauteur de 22 % du budget biennal de l'ONUSIDA, ce qui correspond à 70 millions d'USD pour le budget biennal opérationnel révisé de 320 millions d'USD pour 2024-2025 ;
- *Prendre note* du plan de couvrir le déficit de financement de 45 à 50 millions d'USD pour l'exercice biennal 2024-2025 et de maintenir un budget de base annuel de 160 millions d'USD :
 - a. En utilisant le solde des fonds disponibles, en respectant le seuil plancher de 70 millions d'USD ;
 - b. En reversant au solde des fonds de base les 25,1 millions d'USD mis de côté pour le Fonds de prestations au personnel en 2012, conformément au point de décision 7.4 de la 30^e réunion du CCP visant à financer intégralement les engagements liés au personnel de l'Organisation à partir du solde des fonds ;
 - c. En notant que cela laisserait les fonds accumulés par l'ONUSIDA au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service à 129,5 millions d'USD par rapport à l'exigence actuarielle de 104,7 millions d'USD pour 2023.

Conséquences financières des décisions : *aucune*

Table des matières

Introduction	4
Le cadre unifié du budget des résultats et des responsabilités pour l'exercice biennal 2024-2025.....	4
Fonds dépensés et affectés au titre de l'UBRAF 2024-2025	7
Solde des fonds	9
Passifs liés au personnel	11
Fonds pour la rénovation du bâtiment	12
Fonds de réserve	13
Annexe 1 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités - fonds hors budget de base	14
Détail des recettes pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024 (en USD).....	14
Annexe 2 : Enveloppes allouées par pays en 2024 : détail des fonds virés aux coparrainants dans les pays (en USD)	15

Introduction

1. Le présent document contient des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2024-2025 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 mars 2024. Les informations financières présentées à l'occasion de la 54^e réunion du Conseil de coordination du Programme (CCP) porteront sur une période allant jusqu'au 31 mai 2024. Les comptes et les opérations de l'ONUSIDA font l'objet d'un suivi et d'un examen permanents par le vérificateur intérieur et le commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le cadre unifié du budget des résultats et des responsabilités pour l'exercice biennal 2024-2025

Budget-plan de travail approuvé

2. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) pour la période 2022-2026 constitue le cadre opérationnel de la contribution du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida approuvée par le CCP lors de sa 48^e réunion.
3. La priorité centrale de l'UBRAF 2022-2026 est le besoin urgent d'exploiter davantage les atouts, les capacités et les avantages comparatifs du Programme commun pour aider les pays et les communautés à faire reculer les inégalités qui empêchent d'accéder et de recourir aux services, qui font que des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection ou affectées par la maladie sont laissées de côté, et qui alimentent l'épidémie de sida.
4. Ce deuxième budget-plan de travail biennal établi au titre de l'UBRAF 2022-2026 couvre les années 2024 et 2025. Reprenant les orientations stratégiques définies dans l'UBRAF, le budget-plan de travail 2022-2023 précise davantage les actions prioritaires et les résultats escomptés du Programme commun ainsi que le budget correspondant pour chacun des 10 domaines de résultat au niveau des produits (réalisations), comme indiqué dans l'UBRAF.
5. Lors de sa 52^e réunion en juin 2023, le CCP a approuvé le budget de base 2024-2025 ainsi que la dotation budgétaire des coparrainants et du Secrétariat pour un montant de 187 millions d'USD par an pouvant aller jusqu'à 210 millions d'USD par an. Par ailleurs, lors de sa 53^e réunion, le CCP a pris note de l'ordre de priorité convenu par le Secrétariat et les coparrainants pour un niveau de financement de base projeté de 160 millions d'USD.
6. Le seuil de budget de base annuel approuvé de 210 millions d'USD comprend : une allocation annuelle de 146 millions d'USD visant à doter le Secrétariat de l'ONUSIDA des ressources nécessaires pour remplir ses fonctions et continuer de soutenir les acteurs de la riposte au sida dans environ 85 pays ; une dotation annuelle de 64 millions d'USD pour les coparrainants servant à financer des fonctions de base, des initiatives stratégiques mondiales et les enveloppes allouées par pays :
 - 22 millions d'USD sont alloués à l'ensemble des coparrainants (2 millions d'USD chacun) afin de leur offrir une certaine prévisibilité pour s'acquitter de leur rôle respectif au sein du Programme commun, ce montant incluant les fonds destinés aux initiatives stratégiques mondiales ;
 - 11 millions d'USD sont alloués à des initiatives stratégiques mondiales pour amplifier les actions menées dans les principaux domaines de programmation ;

- 31 millions d'USD sont alloués aux coparrainants dans les pays sous la forme d'enveloppes servant à soutenir les populations qui en ont le plus besoin.
7. En outre, lors de sa 53^e réunion en décembre 2023, le CCP a rappelé sa décision d'approuver le budget de base pour 2024-2025 ainsi que la dotation budgétaire des coparrainants et du Secrétariat pour un montant de 187 millions d'USD par an pouvant aller jusqu'à 210 millions d'USD par an. Le CCP a pris note de l'ordre de priorité convenu par le Secrétariat et les coparrainants pour un niveau réduit de financement de base projeté de 160 millions d'USD.
8. Sur la base de la décision ci-dessus, l'allocation annuelle pour le budget de base réduit de l'exercice biennal 2024-2025, de 160 millions d'USD, comprend : une allocation annuelle de 126 millions d'USD visant à doter le Secrétariat de l'ONUSIDA des ressources nécessaires pour remplir ses fonctions et continuer de soutenir les acteurs de la riposte au sida dans environ 85 pays ; une dotation annuelle de 34 millions d'USD pour les coparrainants servant à financer des fonctions de base et les enveloppes allouées par pays :
- 16,5 millions d'USD sont alloués à l'ensemble des coparrainants (1,5 millions d'USD chacun) afin de leur offrir une certaine prévisibilité pour s'acquitter de leur rôle respectif au sein du Programme commun ;
 - 17,5 millions d'USD sont alloués aux coparrainants dans les pays sous la forme d'enveloppes servant à soutenir les populations qui en ont le plus besoin.

Fonds mis à disposition pour l'exercice biennal 2024-2025

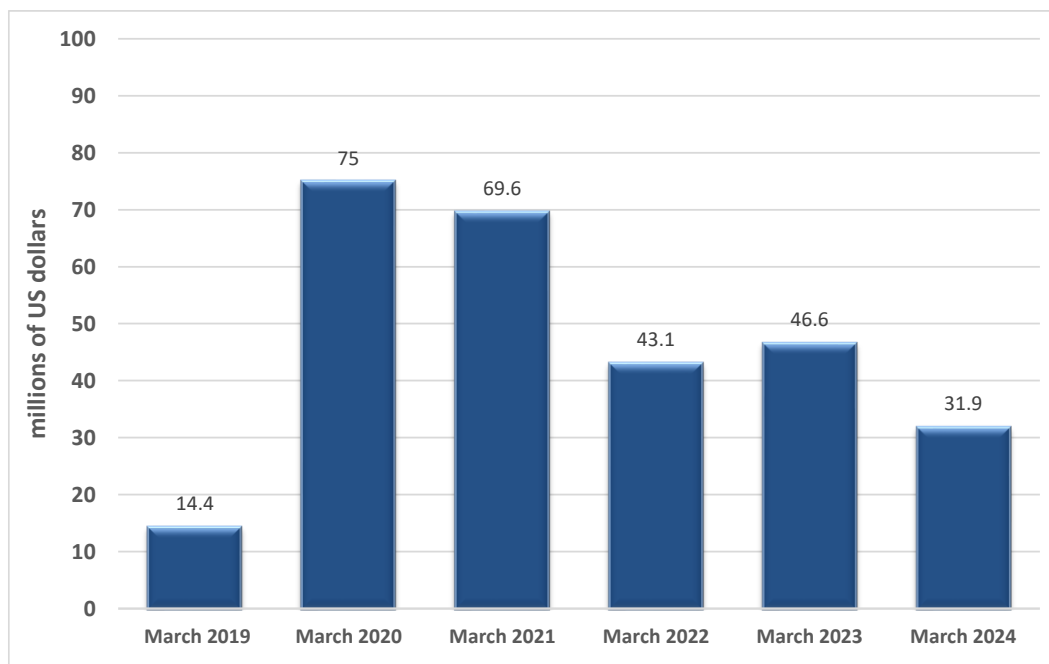
9. Au cours de la période considérée, des recettes d'un montant total de 31,9 millions d'USD provenant de 12 gouvernements ont été mises à disposition pour l'année 2024 de l'UBRAF. Le tableau 1 détaille les recettes versées au budget de base de l'UBRAF 2024-2025 au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024.

Tableau 1. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités - Détail des recettes versées au budget de base de l'UBRAF pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024 (en USD)

Voluntary contributions	Funds made available towards 2024 UBRAF Core funds
Governments	
Australia	3 337 784
Belgium	3 537 736
Belgium Flanders	822 368
Canada	3 692 762
Ireland	2 708 559
Japan	600 000
Luxembourg	4 954 344
Monaco	131 435
New Zealand	606 796
Norway	1 854 256
Sweden	9 662 769
Thailand	5 080
TOTAL	31 913 889

10. La figure 1 compare les fonds mis à disposition au 31 mars de chaque année pour l'UBRAF de 2019 à 2024. Un montant total de 31,9 millions d'USD a été mis à disposition pour l'année 2024 de l'UBRAF 2024-2025 – soit 15,2 % du budget de base annuel de 210 millions d'USD, ce qui est inférieur au montant mis à disposition pour la même période au cours des quatre dernières années.

Figure 1. Comparaison des contributions à l'UBRAF disponibles au 31 mars de chaque année de 2019 à 2024



11. Au cours de la période considérée, 6,6 millions d'USD ont été mis à disposition au titre des fonds hors budget de base de l'UBRAF pour financer un certain nombre d'activités au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays, conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. L'annexe 1 détaille les recettes reçues au titre des fonds hors budget de base de l'UBRAF 2024–2025 au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024.

Perspectives financières et proposition de couverture du déficit de financement pour l'exercice biennal 2024-2025

12. Les perspectives financières pour 2024 restent peu prometteuses. Cela est dû, d'une part, à l'évolution du marché des changes (c'est-à-dire à la dépréciation des principales devises par rapport au dollar des États-Unis), et d'autre part, au fait que plusieurs donateurs ont indiqué vouloir utiliser leur budget destiné à l'aide publique au développement (APD) pour financer les coûts intérieurs associés aux migrations. La situation financière mondiale s'est donc tendue pour ce qui est de l'APD, une situation aggravée par l'évolution des marchés des changes. La baisse des financements accordés par la Suède et la Norvège aux organisations multilatérales a particulièrement impacté l'ONUSIDA.
13. Compte tenu de ce qui précède et sur la base des taux de change actuels de l'ONU, la contribution de base pour 2024 devrait s'établir à 140 millions d'USD, soit un déficit de 20 millions d'USD par rapport au budget de base réduit approuvé de 160 millions d'USD, de 47 millions d'USD par rapport au budget de base de l'UBRAF de 187 millions d'USD et de 70 millions d'USD par rapport au seuil supérieur approuvé du budget de base de

210 millions d'USD. En outre, il est prévu que les contributions de base pour 2025 soient inférieures à celles prévues pour 2024 et se situent entre 130 et 135 millions d'USD.

14. Il est proposé de couvrir le déficit de financement, estimé à un montant compris entre 45 et 50 millions d'USD pour l'exercice biennal 2024-2025, de la manière suivante afin de maintenir un budget de base annuel de 160 millions d'USD :
 - partiellement à partir du solde des fonds de base conformément à la décision du CCP lors de sa 52^e réunion en juin 2023 de revoir le solde minimal approuvé des fonds et de l'aligner sur le niveau réduit du budget de base de 160 millions d'USD (voir les détails à la section IV Solde des fonds, paragraphes 24 à 37) ; et
 - partiellement à partir des fonds attribués au financement du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service initialement financé par le solde des fonds de base (voir les détails à la section V Passifs du personnel, paragraphes 43 à 47).
15. Cela souligne la nécessité pour les donateurs de maintenir et, si possible, d'augmenter leurs contributions pour permettre à l'ONUSIDA de mettre en œuvre les activités programmatiques décrites dans l'UBRAF 2024-2025. Cela est également nécessaire pour réduire l'impact des prélèvements sur le solde des fonds de base, lequel est déjà inférieur à 107 millions d'USD, le niveau minimal approuvé par le CCP.
16. Les donateurs qui ont déjà pris des engagements devraient verser le reste des sommes promises. Il est également demandé à ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'engager à contribuer au budget de l'ONUSIDA pour 2024 et à verser leurs contributions en intégralité.

Fonds dépensés et affectés au titre de l'UBRAF 2024-2025

17. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024, des dépenses et des fonds affectés (comprenant les virements aux coparrainants) d'un montant total de 59,4 millions d'USD ont été engagés sur le budget de base réduit, de 160 millions d'USD, pour l'année 2024 de l'UBRAF 2024–2025, ce qui correspond à un taux d'exécution financière annuel de 37 %.
18. Les dépenses et les fonds affectés pour la mise en œuvre des activités prévues dans l'UBRAF se répartissent comme suit :
 - 32,5 millions d'USD ont été virés aux coparrainants et 1,5 million d'USD ont été affectés ;
 - 20,8 millions d'USD ont été dépensés et 4,6 millions d'USD ont été affectés pour les activités et les frais de personnel du Secrétariat.
19. Le tableau 2 fournit des détails sur le budget de base approuvé, les dépenses et les fonds affectés de l'UBRAF 2024–2025, ventilés par domaine de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024.

Tableau 2. Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2024-2025 pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024 (en USD)

	2024-2025	2024	2024	Total	Balance	Percentage
	Approved core budget	Expense	Encumbrance ^{a/}			
	(a)	(b)	(c)	(e) = (b + c)	(f) = (a-e)	(g) = (e / a)
I. Result Areas						
1 HIV prevention	15 919 000	8 221 300	277 500	8 498 800	7 420 200	53.4%
2 HIV testing and treatment	7 270 600	3 212 000		3 212 000	4 058 600	44.2%
3 Paediatric AIDS and vertical transmission	6 996 800	3 856 300		3 856 300	3 140 500	55.1%
4 Community-led responses	4 985 400	2 616 000		2 616 000	2 369 400	52.5%
5 Human rights	5 689 000	2 588 600		2 588 600	3 100 400	45.5%
6 Gender equality	6 388 200	3 241 000		3 241 000	3 147 200	50.7%
7 Young people	6 705 200	3 560 700	97 500	3 658 200	3 047 000	54.6%
8 Fully funded HIV response	2 218 200	526 600	375 000	901 600	1 316 600	40.6%
9 Integration and social protection	5 890 000	2 008 500	412 500	2 421 000	3 469 000	41.1%
10 Humanitarian settings and pandemics	5 937 600	2 669 000	337 500	3 006 500	2 931 100	50.6%
Total Cosponsors	68 000 000	32 500 000	1 500 000	34 000 000	34 000 000	50.0%
II. Core Functions						
1 Leadership, advocacy and communication	60 470 000	4 129 049	1 278 952	5 408 000	55 062 000	8.9%
2 Partnerships, mobilization and innovation	51 088 000	4 429 168	668 546	5 097 714	45 990 286	10.0%
3 Strategic information	35 450 000	3 483 755	1 354 865	4 838 619	30 611 381	13.6%
4 Coordination, convening & country implementation support	58 034 000	4 122 036	778 180	4 900 216	53 133 784	8.4%
5 Governance and mutual accountability	46 958 000	4 676 767	511 243	5 188 010	41 769 990	11.0%
Total Secretariat	252 000 000	20 840 774	4 591 786	25 432 560	226 567 440	10.1%
Grand Total	320 000 000	53 340 774	6 091 786	59 432 560	260 567 440	18.6%

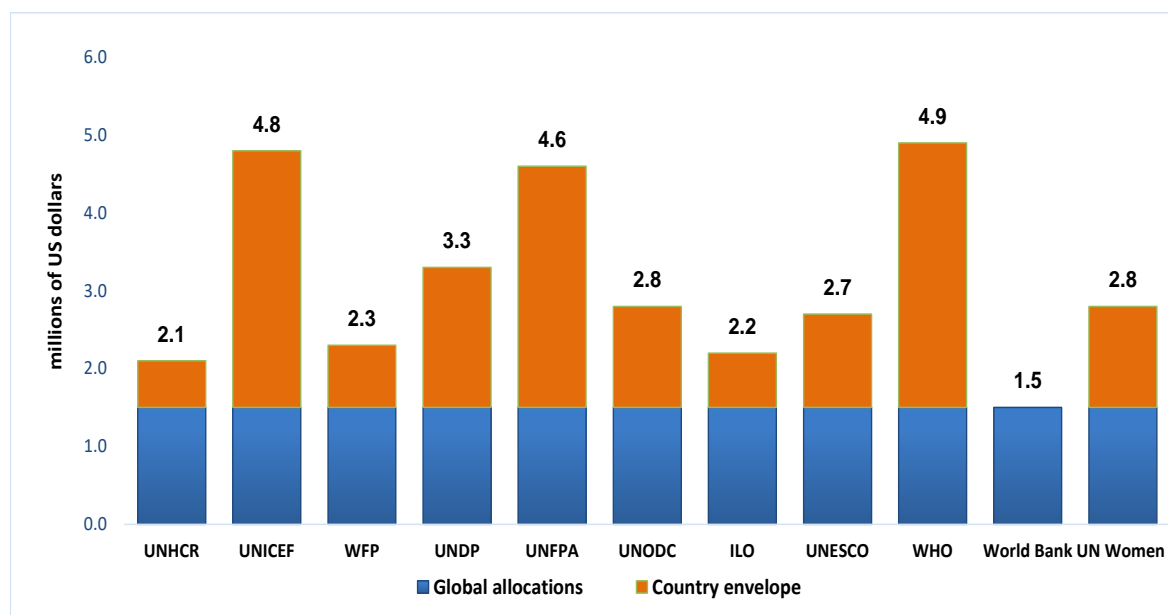
^{a/} Encumbrances representing firm commitment for good and/or services which have not yet been delivered

Fonds virés et affectés aux coparrainants

20. Au 31 mars 2024, 32,5 millions d'USD avaient été versés aux coparrainants et 1,5 million d'USD avait été affecté, soit 100 % de la part des coparrainants pour l'année 2024 du budget de base de l'exercice biennal 2024-2025. Un montant de 1,5 million d'USD a été versé ou affecté à chacun des 11 coparrainants (à l'exception de la Banque mondiale) pour financer leurs activités principales pour 2024. À cela s'ajoutent 17,5 millions d'USD versés aux coparrainants au niveau national sous la forme d'enveloppes par pays.

21. Les enveloppes pour la période 2024-2025 ont été fixées pour 79 pays à l'issue d'un processus qui a nécessité des consultations approfondies à tous les niveaux du Programme commun sur la formule de calcul, la procédure, l'innovation, les résultats attendus et l'allocation des ressources. (L'annexe 2 détaille les fonds virés aux coparrainants au niveau des pays pour 2024.)

22. La Figure 2 donne des précisions sur la part des fonds virés à chacun des coparrainants.

Figure 2. Fonds virés aux coparrainants au 31 mars 2024

Fonds dépensés et affectés sur le budget de base du Secrétariat

23. Au cours de la période considérée, 20,8 millions d'USD ont été dépensés et 4,6 millions d'USD ont été affectés aux activités du Secrétariat sur le budget de base réduit du Secrétariat pour 2024, de 126 millions d'USD, soit un taux d'exécution financière de 20,2 % de la part du Secrétariat dans le budget de base réduit pour 2024.

Solde des fonds

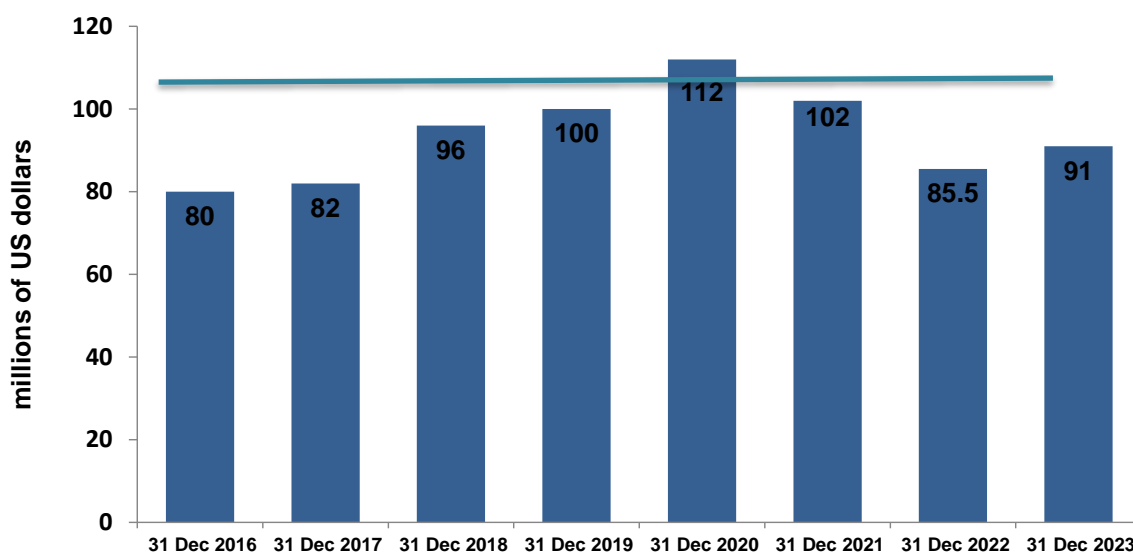
24. L'ONUSIDA étant un programme financé par des contributions volontaires, il a besoin d'un solde de fonds qui lui sert de fonds de roulement pour lancer et mettre en œuvre ses activités au début de chaque année en attendant de recevoir les contributions promises. Pour garantir la continuité des activités d'une année sur l'autre, y compris l'allocation de fonds aux coparrainants, il est nécessaire de disposer d'un solde de fonds suffisant à la fin de chaque année pour garantir le lancement et la mise en œuvre de l'UBRAF l'année suivante/l'exercice biennal suivant.
25. Lors de sa 26^e réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le CCP a approuvé la fixation d'un niveau maximal pour le solde net des fonds de l'UBRAF équivalent à 35 % du budget de base biennal de l'ONUSIDA. La décision de fixer le niveau maximal à 35 % a été prise sur la base des facteurs clés suivants : (i) la nature et le calendrier des contributions des donateurs, (ii) le rôle du Secrétariat de l'ONUSIDA dans le financement des plans de travail des coparrainants et (iii) le versement des salaires et le paiement des autres charges dans le budget du Secrétariat.
26. De plus, lors de sa 36^e réunion qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le CCP a mis en place un niveau minimal du solde net des fonds de l'ONUSIDA équivalent à 22 % (soit 107 millions d'USD) du budget biennal.
27. Lors de sa 52^e réunion en juin 2023, le CCP a demandé une révision du niveau minimal du solde des fonds de base afin de l'aligner sur le niveau réduit du budget opérationnel de 160 millions d'USD par an.

28. Au 31 décembre 2023, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à 91 millions d'USD, soit une augmentation de 5 millions d'USD par rapport aux 86 millions d'USD de la fin 2022. Ce niveau est inférieur de 16 millions d'USD au niveau minimal actuel de 107 millions d'USD approuvé par le CCP.
29. La raison d'être d'un solde de fonds suffisant au début de chaque année, présentée au CCP lors de sa 26^e réunion en juin 2010 et de sa 36^e réunion en juin 2015, n'a pas changé et reste valable. Toutefois, les facteurs clés qui déterminent le montant des fonds nécessaires à l'ONUSIDA pour assurer la viabilité opérationnelle ont évolué au cours des dernières années.
30. Si la nature et le calendrier des contributions des donateurs restent largement inchangés, l'ONUSIDA a connu une réduction du nombre d'engagements de financement pluriannuels reçus. Au 31 décembre 2023, on ne compte que 8 millions d'USD d'engagements pluriannuels pris en 2022 et 2023 pour l'exercice 2024 (contre 49,5 millions d'USD au 31 décembre 2013). En outre, de nombreux donateurs continuent de faire des promesses de dons au cours de la dernière partie du premier trimestre et ne versent leurs contributions qu'au cours du deuxième, troisième ou quatrième trimestre de l'année, ce qui nécessite un solde de fonds suffisant au début de chaque année pour assurer la continuité de la mise en œuvre de l'UBRAF.
31. De surcroît, le Secrétariat de l'ONUSIDA continue de mobiliser des fonds pour mettre en œuvre les activités de base de la part de l'UBRAF allouée aux coparrainants. La majorité des coparrainants exigent le virement effectif de fonds pour pouvoir commencer ou poursuivre leurs activités conformément à leur règlement financier. Par conséquent, les paiements initiaux provenant du solde des fonds de l'ONUSIDA au début de l'année permettent aux coparrainants de répondre à cette exigence et de poursuivre leurs opérations sans interruption.
32. Au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA, les salaires du personnel doivent être provisionnés au début de chaque année pour trois mois, ce qui est le minimum requis pour un fonctionnement harmonieux et pour éviter les interruptions des contrats du personnel. En outre, un financement d'au moins six mois doit être disponible au début de chaque année pour couvrir les coûts opérationnels et les activités du programme.
33. Un certain nombre d'autres facteurs influent également sur les fonds disponibles pour l'ONUSIDA, tels que la diminution des contributions de la communauté des donateurs à l'ONUSIDA, comme cela a été le cas au cours des deux dernières années, les fluctuations monétaires et les incertitudes sur le marché financier, qui exigent que des provisions soient constituées en plus de ce que les dépenses actuelles reflètent.
34. Sur la base de l'analyse ci-dessus, la fixation du niveau minimal du solde net des fonds pour les prochains exercices biennaux tient compte de la nécessité de (i) verser au moins six mois des allocations budgétaires des coparrainants au début de chaque année, suivis d'autres versements au cours de l'année, et (ii) financer les salaires du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA pendant trois mois, ainsi que les activités et les coûts de fonctionnement du Secrétariat pendant les six premiers mois de l'année.
35. Sur la base du budget de base réduit de l'UBRAF 2024-2025, cela correspondrait à 79 millions d'USD répartis comme suit : 34 millions d'USD à verser aux 11 coparrainants pour permettre le démarrage de leurs activités ; 26 millions d'USD sont nécessaires pour financer les salaires du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA pendant trois mois, et 19 millions d'USD sont nécessaires pour financer les activités et les coûts de fonctionnement du Secrétariat de l'ONUSIDA pendant les six premiers mois de l'année. Toutefois, si l'on tient compte des engagements pluriannuels et des contributions versées au début de

chaque année (environ 5 à 10 millions d'USD), le solde net des fonds requis au début de chaque année s'élèverait à environ 70 millions d'USD.

36. Une approche prudente consisterait à maintenir le solde net minimal des fonds à un niveau correspondant à 22 % (soit 70 millions d'USD) du budget biennal de l'ONUSIDA afin de garantir l'efficacité des opérations et la continuité des activités.
37. Il est demandé au CCP de prendre note des informations contenues dans la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2024-2025 pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024 et d'encourager les gouvernements donateurs et autres à verser leurs contributions au titre de l'UBRAF 2024-2025 dans les meilleurs délais.
38. En outre, il est demandé au CCP d'approuver un niveau minimal pour le solde net des fonds (proposé pour être équivalent à 22 % (soit 70 millions d'USD) du budget biennal réduit de l'ONUSIDA de 320 millions d'USD).
39. Il est également demandé au CCP d'encourager les gouvernements donateurs à verser des contributions pluriannuelles en 2024 au titre de l'UBRAF 2022-2026, et de veiller à ce que le niveau du solde des fonds ne soit pas inférieur au niveau minimal approuvé afin d'éviter des interruptions dans les opérations et d'assurer une mise en œuvre harmonieuse de l'UBRAF.

Figure 3. Gestion du solde des fonds de base pour les années 2016 à 2023 (en millions d'USD)



40. Pour garantir le bon fonctionnement du Programme commun, il est impératif de maintenir le solde des fonds au niveau minimal recommandé de 70 millions d'USD.

Passifs liés au personnel

41. L'ONUSIDA a mis en œuvre les normes IPSAS en 2012. Parmi d'autres exigences, les normes IPSAS requièrent qu'une entité reconnaisse, évalue et communique tous ses passifs, y compris les passifs liés au personnel. Les passifs liés au personnel de l'ONUSIDA sont déterminés par des actuaires professionnels.

42. Fin 2011, les passifs non financés liés au personnel s'élevaient à 49 millions d'USD, dont 34,4 millions d'USD pour l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI). Lors de sa 30^e réunion (tenue en juin 2012), le CCP a approuvé la recommandation de la directrice exécutive de financer intégralement les passifs liés au personnel de l'Organisation à partir du solde des fonds de base de l'UBRAF.
43. Au cours de la période 2012-2014, 25,1 millions d'USD ont été attribués au financement du passif de l'ASHI. Aucun autre financement provenant du solde des fonds de base n'a été effectué après 2014 pour poursuivre le financement de l'ASHI en raison d'un manque de fonds.
44. Le passif de l'ASHI a été entièrement financé pour l'année 2022 ainsi que pour l'année 2023. À la fin de 2022, les besoins actuariels de l'ASHI s'élevaient à 96,2 millions d'USD et le total des droits acquis à 131,6 millions d'USD (soit un surfinancement de 35,4 millions d'USD, dont 25,1 millions d'USD provenant du solde des fonds de base). En outre, à la fin de 2023, les besoins actuariels de l'ASHI s'élevaient à 104,7 millions d'USD et le total des droits acquis à 154,6 millions d'USD (soit un surfinancement de 49,9 millions d'USD, dont 25,1 millions d'USD provenant du solde des fonds). Voir les détails dans le tableau 3 ci-dessous.
45. Sur la base de ce qui précède, il est prévu de rembourser au solde des fonds de base le montant de 25,1 millions d'USD représentant le montant total attribué à partir du solde des fonds de base conformément à la décision du CCP lors de sa 30^e réunion tenue en juin 2012 (c'est-à-dire, pour financer entièrement les passifs liés au personnel) et ainsi couvrir une partie du déficit de financement pour l'exercice biennal 2024-2025.

Tableau 3 Passifs liés au personnel au 31 décembre 2023 (en millions d'USD)

	Actuarial requirement end 2023	Accrued end 2023					(Under)/ Over provision
		Funded	Appropriation from UBRAF in 2012	Appropriation from UBRAF in 2013	Appropriation from UBRAF in 2014	Total Accrued	
After Service Health Insurance (ASHI)	104.6	129.5	13.9	5.0	6.2	154.5	49.9
Annual leave	9.2	8.5	2.2	0.4	0.5	11.6	2.4
Terminal payments	9.0	5.7	3.9	0.8	0.3	10.7	1.7
Special account for compensation	0.4	-	0.0	0.2	0.2	0.4	-
Total	123.2	143.7	20.0	6.4	7.2	177.2	54.0

Fonds pour la rénovation du bâtiment

46. Lors de sa 30^e réunion en juin 2012, le CCP a suivi la recommandation de la directrice exécutive de créer un fonds pour la rénovation du bâtiment. Il a également approuvé la reconstitution annuelle du fonds pour un montant équivalent à l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA (ou tout autre montant fixé par le CCP). Conformément à la décision du CCP, la directrice exécutive a décidé d'affecter 0,43 million d'USD en 2022 au fonds pour la rénovation du bâtiment, soit le même montant qu'au cours des huit dernières années. Au 31 décembre 2023, le fonds pour la rénovation du bâtiment s'élevait à 6,6 millions d'USD.

Fonds de réserve

47. Lors de sa réunion de juin 1996, le CCP a recommandé la création du Fonds de réserve (ORF). L'objectif principal de l'ORF est de garantir que des liquidités seront disponibles pour le financement du budget biennal approuvé de l'ONUSIDA, en attendant la réception des contributions. Les avances de l'ORF ne peuvent être faites qu'en dernier recours, et seulement lorsque le fonds de report, le solde des fonds et les contributions reçues sont insuffisants pour permettre à l'ONUSIDA d'engager des fonds dans le cadre de son budget approuvé.
48. Lors de sa sixième réunion, en mai 1998, le CCP a approuvé le montant de l'ORF fixé à 33 millions d'USD, ainsi que les règles et procédures qui régissent son utilisation par la direction exécutive. Par ailleurs, lors de sa seizième réunion en juin 2005, la proposition de porter ce montant à 35 millions d'USD a été approuvée.
49. Durant l'année comptable 2023, l'ORF n'a pas été utilisé. Le solde des fonds de base au début de l'année 2024 était suffisant pour lancer et mettre en œuvre des activités et pour allouer des financements aux coparrainants début 2024.

Annexe 1 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités - fonds hors budget de base
Détail des recettes pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024 (en USD)

Voluntary contributions	UBRAF - Non core funds made available
Governments	
France	2 063 443
Japan	250 000
Sierra Leone	1 844 788
United States of America (CDC)	454 022
Sub-total Governments	4 612 253
Cosponsoring Organizations	
UNDP	61 000
UNFPA	982 033
UNHCR	149 989
Sub-total Cosponsors	1 193 022
Other	
Bill and Melinda Gates Foundation	337 514
Croix Rouge Francaise	326 169
MPTF Office	136 267
Sub-total	799 950
TOTAL	6 605 225

Annexe 2 : Enveloppes allouées par pays en 2024 : détail des fonds virés aux coparrainants dans les pays (en USD)

Region	Country	UNHCR	UNICEF	WFP	UNDP	UNFPA	UNODC	ILO	UNESCO	WHO	World Bank	UN Women	Total
Asia and Pacific	Bangladesh	38 000	42 000			40 000	50 000						170 000
	Cambodia				25 000	92 000		10 000		23 000		10 000	160 000
	China				30 000			40 000	40 000	45 000		4 5 000	200 000
	Fiji		15 000			15 000				40 000			70 000
	India		150 000		105 000	50 000	75 000	75 000	75 000	150 000		50 000	730 000
	Indonesia	30 000	40 000		40 000	50 000	40 000	40 000		60 000		50 000	350 000
	Iran	40 000	50 000			55 000	70 000			35 000			250 000
	Malaysia	50 000					45 000			15 000			110 000
	Myanmar		59 000	19 000		42 000	39 000			41 000			200 000
	Nepal		18 000			20 000		24 000		24 000		24 000	110 000
	Pakistan		50 000				35 000	90 000		35 000	60 000		270 000
	Papua New Guinea		50 000				50 000			50 000		30 000	180 000
	Philippines		100 000			75 000	70 000	50 000		85 000		20 000	400 000
	Thailand					85 000		65 000					
Viet Nam						15 000	85 000			85 000		15 000	200 000
Total Asia and Pacific		158 000	574 000	19 000	380 000	514 000	633 000	165 000	150 000	713 000	0	244 000	3 550 000
Europe	Belarus		26 000		27 000	27 000				20 000			100 000
	Kazakhstan				14 400	49 600	16 000		20 000				100 000
	Kyrgyzstan		15 000		22 000	20 000	23 000		20 000				100 000
	Tajikistan		34 500		06 000					25 000		34 500	100 000
	Ukraine		25 000		25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000			150 000
	Uzbekistan		26 000		15 000	20 000	09 000			30 000			100 000
Total Europe		0 0	126 500	0	109 400	141 600	73 000	25 000	40 000	100 000	0	34 500	650 000
East and South Africa	Angola	19 000	51 000		36 000	57 000	40 000			27 000			230 000
	Botswana		54 000			54 000	10 000		54 000	54 000		54 000	280 000
	Egypt		35 000				75 000			40 000			150 000
	Eswatini		47 000	35 000	25 000	50 000			23 000	35 000		30 000	245 000
	Ethiopia	40 000	25 000	20 000		25 000	25 000		25 000	100 000		20 000	280 000
	Kenya		85 000			45 000		83 000	97 000			90 000	400 000
	Lesotho		65 000	15 000		65 000			30 000	40 000		30 000	245 000
	Madagascar		85 000	15 000	67 500	24 000		20 000		38 500			250 000
	Malawi	52 000	22 000	34 000	30 000	50 000	28 000	25 000	20 000	25 000		54 000	340 000
	Mozambique		115 000	50 000	50 000	100 000	50 000	70 000	50 000	115 000		50 000	650 000
	Namibia		40 000			55 000				30 000	45 000		210 000
	Rwanda	25 000	40 000	25 000		40 000				30 000		40 000	200 000
	South Africa		105 000		75 000	90 000	80 000	75 000	55 000	105 000		90 000	675 000
	South Sudan	40 000	05 000	35 000	20 000	25 000			25 000	35 000		25 000	210 000
	Sudan		31 000		30 800	28 200	10 000			50 000			150 000
	Uganda		70 000			100 000			100 000	40 000		90 000	400 000
United Republic of Tanzania		85 000		40 000	50 000	15 000	70 000	70 000	90 000		30 000	450 000	
Zambia		80 000		120 000	60 000			35 000	90 000			385 000	
Zimbabwe	20 000	34 000	10 000	20 000	61 000		30 000	40 000	45 000		40 000	300 000	
Total East and South Africa		196 000	1 074 000	239 000	514 300	979 200	333 000	373 000	654 000	1 004 500	0	683 000	6 050 000

Region	Country	UNHCR	UNICEF	WFP	UNDP	UNFPA	UNODC	ILO	UNESCO	WHO	World Bank	UN Women	Total
Latin America and Caribbean	Argentina				50 000	50 000				50 000			150 000
	Bolivia		50 000			30 000	6 000			24 000		40 000	150 000
	Brazil					40 000		70 000	70 000	100 000			280 000
	Chile				70 000	20 000				60 000			150 000
	Colombia			15 000	45 000	55 000				85 000			200 000
	Cuba		50 000			50 000				50 000			150 000
	Dominican Republic (the)		30 000	30 000	30 000	30 000				30 000			150 000
	Ecuador		46 000	15 000			45 000			44 000			150 000
	El Salvador		18 000			20 000	17 000			33 000		32 000	120 000
	Guatemala		47 500	23 000		19 000	28 000			32 500			150 000
	Guyana	20 000	20 000		30 000	20 000				30 000			120 000
	Haiti		26 800	20 000	10 000	40 000				23 200		30 000	150 000
	Honduras		50 000				23 500			46 500			120 000
	Jamaica		30 000			43 000	34 000			43 000		30 000	180 000
	Paraguay					18 000	54 000			28 000			100 000
	Peru		55 000	08 000			50 000			45 000	22 000		180 000
Venezuela			77 000			80 000				43 000		200 000	
Total Latin America and Caribbean		20 000	500 300	111 000	335 000	666 500	06 000	70 000	115 000	744 200	0	132 000	2 700 000
West and Central Africa	Algeria	15 000			45 000	20 000	70 000						150 000
	Benin		36 000	20 500	25 300	23 700				44 500			150 000
	Burkina Faso	25 000	40 000	30 000	30 000	20 000			15 000	40 000			200 000
	Burundi		23 000	15 000		24 000				28 000		10 000	100 000
	Cameroon	0 0	50 000	65 000	50 000	45 000		0 0	0 0	96 000		44 000	350 000
	Central African Republic (the)	35 000	41 000			64 000				60 000			200 000
	Chad	28 000	70 000	40 000		58 000				54 000			250 000
	Congo	20 000	60 000	20 000	30 000	20 000			25 000	25 000			200 000
	Cote d'Ivoire		175 000		10 000	65 000				35 000	65 000		350 000
	Democratic Republic of the Cor	60 000	60 000	60 000	60 000	50 000		10 000	25 000	50 000		25 000	400 000
	Equatorial Guinea		105 000			35 000	10 000						150 000
	Gabon		30 000			15 000	10 000		15 000	30 000			100 000
	Gambia		30 000	20 000	20 000	10 000	10 000			10 000			100 000
	Ghana		90 000		30 000	60 000				30 000	140 000		350 000
	Guinea		40 000	30 000	20 000	40 000	20 000						150 000
	Mali		60 000	10 000	30 000	35 000			25 000	15 000		25 000	200 000
	Niger	25 000	40 000	35 000					10 000	40 000			150 000
	Nigeria	20 000	35 000		60 000	70 000	50 000	45 000	45 000	35 000		40 000	400 000
	Senegal		25 000	25 000					35 000	50 000		15 000	150 000
Sierra Leone		50 000		30 000			25 000		25 000		20 000	150 000	
Togo		25 000	20 000			75 000	23 000	15 000	42 000			200 000	
Tunisia				20 000	35 000	25 000				20 000			100 000
Total West and Central Africa		228 000	1 085 000	390 500	460 300	764 700	243 000	55 000	275 000	869 500	0	179 000	4 550 000
Grand Total		602 000	3 359 800	759 500	1 799 000	3 066 000	1 288 000	688 000	1 234 000	3 431 200	0	1 272 500	17 500 000

[Fin du document]